

**DEUXIÈME ACCORD SUPPLÉMENTAIRE  
MODIFIANT L'ACCORD ENTRE  
LE GOUVERNEMENT DU CANADA ET  
LE GOUVERNEMENT DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE  
EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ SOCIALE**

*Le Gouvernement du Canada*

*et*

*le Gouvernement des États-Unis d'Amérique,*

*Prenant note de l'Accord entre eux en matière de sécurité sociale, signé à  
Ottawa le 11 mars 1981, et de l'Accord supplémentaire modifiant cet Accord,  
signé à Ottawa le 10 mai 1983, et*

*Ayant déterminé qu'il était nécessaire de modifier certaines dispositions de  
l'Accord,*

*Ont décidé de conclure un deuxième Accord supplémentaire et, à cette fin,*

*Ont convenu des dispositions suivantes :*